



daniel simon / gamma

LA FABRIQUE DES APPARATCHIKS

Ministres, secrétaires d'Etat, députés, sénateurs...

Ils n'ont comme seule ligne sur leur CV que leur carrière menée au sein des appareils politiques. Bien loin de leurs administrés...

PAR EMMANUEL LÉVY

Dans leur étude « Les filières d'accès au gouvernement français (1986-2012) : les apports de l'analyse de données », Valentin Behr et Sébastien Michon décortiquent les trajectoires des politiques qui ont atteint le Graal : le gouvernement. Les deux chercheurs du CNRS montrent que, aux côtés de la filière d'entrée directe, la filière politico-administrative, marquée par la figure du

ministre énarque chère à notre V^e République, s'est développée une sorte d'école de « formation continue ». Ces professionnels de la politique se recrutent parmi les assistants parlementaires, les chargés de mission, les membres de cabinets, qui n'ont jamais fait autre chose que de la politique. Et leur nombre n'a fait que progresser avec la décentralisation (plusieurs dizaines au cabinet du président de la région Paca) et la multiplication des organismes gravitant autour de la

sphère publique. Les deux auteurs pointent ainsi « la quasi-disparition des membres de gouvernement caractéristiques de la filière d'entrée directe au centre – au sein du gouvernement Ayrault, seule une personne n'a jamais été élue avant d'être nommée au gouvernement –, ou encore l'émergence de profils plus caractéristiques de carrières politiques ascendantes que descendantes parmi les derniers chefs de gouvernement (Jean-Marc Ayrault, François Fillon ou Jean-Pierre Raffarin) ». Résultat : « des ministres présentés comme symboles d'un recrutement politique ouvert sont en fait des professionnels aguerris de la politique ». « Sous le mandat de Nicolas Sarkozy, tous gouvernements confondus, 14 % des ministres en moyenne étaient des professionnels de la politique, une proportion qui monte à 27 % dans le gouvernement de Jean-Marc Ayrault », assurait Sébastien Michon dans une récente interview au *Monde*.

Manuel Valls s'inscrit lui aussi dans ce mouvement : il n'a jamais fait autre chose que de la politique. Il n'a, en effet, reçu comme fiches de paie, tout au long de sa vie, que celles d'attaché parlementaire et de



christian hartmann / reuters

conseiller ministériel, avant d'être élu maire d'Evry puis député. Après la république des avocats, celle des hauts fonctionnaires et des profs, les petites mains politiques ont investi un pouvoir délaissé par des élites technocratiques et intellectuelles fascinées par les sirènes de la finance. Thomas Thévenoud, avant d'exploser en vol au terme d'une carrière ministérielle de neuf jours, a été mis en orbite par deux seigneurs en quête de vaisseaux. Laurent Fabius puis Claude Bartolone ont promu ce diplômé de Sciences-Po Paris, mitonnant sa carrière locale, d'abord en tant que conseiller municipal à Montceau-les-Mines, puis comme premier adjoint, puis vice-président du conseiller général de Saône-et-Loire chargé de l'habitat, et enfin député. Son entrée au gouvernement était écrite dans les tables de la loi de la caste, tant ce fils d'une famille de pharmaciens incarnait aux yeux de ses camarades la crème du socialisme alimentaire, version « gauche » du chiracosarkozisme alimentaire. Tout au long de ce parcours météorique, le jeune homme a été rémunéré en tant que conseiller de ceci ou cela. Pendant quatre ans, luttant

MANUEL VALLS n'a reçu comme fiches de paie, tout au long de sa vie, que celles d'attaché parlementaire et de conseiller ministériel, avant d'être élu maire d'Evry puis député. A g., avec Michel Rocard, à une université d'été de jeunes rocardiens, en 1985. A dr., à Matignon, le 1^{er} avril 2014.

contre sa « phobie administrative » ou n'en étant pas encore atteint, il cumulait une fonction d'adjoint au maire et un emploi de directeur de cabinet auprès du président de sa propre communauté urbaine. Cette carrière cousue de fil rose n'a rien d'extraordinaire aux yeux de ses frères de caste. Si bien que, loin de s'encombrer de tout jugement moral, un membre important du cabinet d'un grand ministre devait encore devant nous : « *Il était sympa, Thomas. On avait commencé notre carrière ensemble. Lui, il avait réussi à devenir élu, pas moi...* »

Marianne a épluché les déclarations d'intérêts des 217 députés de la cohorte Thévenoud, élus comme lui pour un premier mandat à l'occasion des élections législatives de 2012. Or, l'analyse inédite des carrières au cours des cinq années précédant leur élection révèle une incroyable homogénéité. Près d'un tiers ont basculé parlementaires après un *cursum honorum* ultrabref qui ne les a exposés qu'aux combats partisans, en tant qu'apparatchiks, ou aux conflits de couloirs sur moquette rouge des assistants parlementaires. Le député PS de Seine-et-Marne Olivier Faure, par exemple, après avoir épaulé François Hollande Rue de Solferino, était de 2007 à 2012 secrétaire général du groupe socialiste à l'Assemblée, rémunéré 7 239 € net. Profession déclarée : « *juriste* » ! De façon plus décomplexée, certains nouveaux parlementaires n'hésitent pas à inscrire, dans la case « profession d'origine », la réponse... « député ». On trouve dans cette catégorie les vrais pros de la politique : Philip

Cordery, ex-MJS, ex-Unef, ex du cabinet d'Henri Emmanuelli, alors président de l'Assemblée nationale, qui exerçait la fonction de secrétaire général du Parti socialiste européen pour 6 500 € net mensuels, avant de se faire élire député des Français du Benelux. De même, Yves Blein, avant de décrocher un siège de député du Rhône, a fait toute sa carrière dans l'association Léo Lagrange, un satellite du Parti socialiste présidé par Bruno Le Roux, où il s'est hissé au secrétariat général en 2002, avec 7 053,07 € brut mensuels.

La lecture de la déclaration d'intérêts de Pascale Boistard – promue secrétaire d'Etat chargée des Droits de la femme dans le dernier gouvernement Valls – fait voyager. La future députée de la Somme officiait avant son élection comme assistante parlementaire de la sénatrice de Saint-Pierre-et-Miquelon, 2 300 € net, et comme conseillère et adjointe au maire de Paris, 3 500 € net. Elle s'est offert à l'occasion quelques « missions » pour le ministère de la Jeunesse et des Sports ou le conseil régional d'Ile-de-France, qui lui a commandé un rapport sur « l'intégration en Ile-de-France » (6 900 €).

DE JUTEUX CUMULS

Signe de la professionnalisation des élus, certains croient pouvoir se déclarer « élu local », exposant des stratégies de cumuls d'indemnités ordinaires et discutables. Ainsi Christophe Castaner (PS) affiche-t-il un revenu de 74 855 € annuels sur sa déclaration. Elu député, il a dû abandonner les 37 307 € que lui rapportait sa fonction de vice-président de la région Paca, mais conserve son mandat de maire de Forcalquier et de président de l'agglo. Environ 3 000 € au total, écrété à 2 734 € en plus de son indemnité parlementaire.

Il y a également ceux qui exerçaient une activité salariée en plus de leurs mandats de supérieurs locaux. Alain Calmette, par exemple, avant de décrocher son siège de député du Cantal, était maire d'Aurillac, 27 000 habi- ➤

**MANUEL VALLS S'INSCRIT
LUI AUSSI DANS
CE MOUVEMENT :
IL N'A JAMAIS FAIT AUTRE
CHOSE QUE DE LA POLITIQUE.**

> tants, et complétait ses 4 072 € brut mensuels par une vice-présidence de la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac (1 113 €) et un mandat de conseiller général (1 672 €). Malgré la charge de ses trois mandats, l'édile n'a pas cru nécessaire de mettre entre parenthèses son boulot d'inspecteur de la jeunesse et des sports, pour lequel il a continué de percevoir 3 800 € brut mensuels. Est-ce l'amour de son métier d'origine qui l'a poussé à le conserver ?

TARTUFERIE DE CASTE

Tous n'ont pas la chance d'avoir décroché un concours de la fonction publique. Et il faut bien dire que l'apparatchik débutant galère le plus souvent quand il ne dispose que d'un petit mandat, ou d'une petite mission au sein d'un exécutif local. Et, comme on ne peut embaucher au sein des services d'une collectivité un membre du cabinet, pourquoi ne pas le faire



BW / Sipa



christophe petit-tesson / maripp

PHOBQUES ET BOULMIQUES

Thomas Thévenoud, météorique secrétaire d'Etat, n'a pas payé ses impôts pour cause de "phobie administrative". Pascale Boistard, secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes, émargeait en même temps comme assistante parlementaire de la sénatrice de Saint-Pierre-et-Miquelon et comme adjointe au maire de Paris...

embaucher par une collectivité... amie ? La déclaration d'intérêts de Luc Carvounas, un proche du Premier ministre, illustre à merveille cette stratégie. Jeune militant, il a jeté son dévolu sur la mairie d'Alfortville (Val-de-Marne), devenant conseiller municipal, puis conseiller général, avec de tout petits émoluments à la clé. Pour faire bouillir la marmite, il occupe un poste de

directeur de cabinet de la mairie d'Athis-Mons, puis à la communauté d'agglomération d'Evry Centre-Essonne (4 500 € mensuels), ce qui lui permet de se consacrer à la primaire socialiste en tant que directeur de campagne de Manuel Valls, maire d'Evry.

Ayant ainsi biberonné l'argent public au sein des pouponnières partisans, ces enfants de la caste la bouclent quand Jean-Marie Le Guen est maintenu à son poste de ministre des Relations avec le Parlement malgré une sous-déclaration à l'ISF d'environ 30 %. Ils ne protestent pas beaucoup plus quand leur cher collègue Gilles Carrez se fait attraper par la patrouille, également pour son ISF. Et elle est où, la génération Thévenoud qui se prétendait plus intègre ou plus prudente que la génération Mnef ? Elle n'a pas, à ce jour, dépassé le corporatisme pour dénoncer une pure tartuferie...

« Vous vous plaignez d'un système politique dominé par l'ENA, vous allez adorer celui peuplé d'assistants parlementaires », fustigeait, en 2012, l'inspecteur des finances Emmanuel Macron. Tel fut le soufflet en réponse à une question sur son retour à l'Elysée après son passage dans la banque chez Rothschild. Dans la bouche de ce social-libéral, cela sonne comme une menace : « c'est soit nous, soit eux », pas une seconde l'idée d'un recrutement alternatif du personnel politique ne semble poindre dans ce brillant esprit. ■ E.L.

LES PETITS CADEAUX ET AVANTAGES DES PARLEMENTAIRES

L'année dernière, Henri Guaino avait osé se plaindre. « On est très mal payé. On travaille dans des conditions déplorables », avait déclaré le député des Yvelines et ancien conseiller de Sarkozy. Mais combien coûtent réellement députés et sénateurs à la République ? Prenons notre calculatrice. Chaque mois, nos parlementaires reçoivent d'abord une indemnité de 7 100,15 € brut - soit la somme rondelette de 5 388,72 € net par mois -, qui comprend une indemnité de base (5 514,68 €), une indemnité de résidence (165,44 €), et une indemnité de fonction (1 420,03 €)... non imposable ! Un cadeau fiscal qui représenterait tout de même 2 400 € par an et par élu. Mais ce n'est pas tout !

Car à cela il faut ajouter une indemnité représentative de frais de mandat (voiture, permanence, frais de réception...) de 5 770 € brut par mois pour un député et de 6 240,18 € brut par mois pour un sénateur. Petit avantage supplémentaire : cette indemnité est non imposable et offerte sans justificatifs ! Résultat, les parlementaires cumulards qui disposent pourtant d'autres moyens pour rembourser leurs frais se permettent souvent d'utiliser cette enveloppe comme argent de poche. Un bémol toutefois dans cet océan indemnitaire : un parlementaire cumulard ne peut cumuler son indemnité parlementaire et les indemnités d'autres mandats électifs que dans la limite d'une fois

et demie le montant brut de l'indemnité parlementaire de base. Un parlementaire ne peut donc percevoir plus de 2 757 € au titre de ses mandats locaux. Mais nos parlementaires ne sont pas franchement à plaindre, car, en plus de leurs indemnités, ils jouissent d'autres avantages. Pour rémunérer leurs collaborateurs, payer le téléphone et Internet, les députés disposent ainsi de 9 504 € par mois sous forme d'un crédit (7 548 € pour les sénateurs). Ils bénéficient en outre d'un accès gratuit à l'ensemble des trains SNCF en 1^{re} classe. Sans compter que nos chers représentants bénéficient aussi de confortables retraites, percevant 6 € de retraite par euro cotisé. ■ MARC ENDEWELD